



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 660 :

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 9 mars 2021 **le règlement No 660 ayant pour objet d'abroger les articles 3.1.2 et 3.1.3 du règlement de construction 584;**

Que ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Charlevoix le 31 mars;

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 15^{ième} jour d'avril 2021.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Stéphane Simard
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

15/04/2021
Le 15 avril 2021